



Association des Amis du Patrimoine Médical de Marseille (A.A.P.M.M.)



Hôpital Sainte Marguerite -13274 MARSEILLE CEDEX 09
Tél. 04 91 74 51 70 et 71 - Site web : <http://patrimoinemedical.univmed.fr>

La laïcisation des hôpitaux et la naissance de l'hôpital Salvator à Marseille

par le Professeur Yves Baille

Au début du XXe siècle, Marseille compte deux hôpitaux de malades : l'Hôtel-Dieu et l'Immaculée Conception, pour 550 000 habitants.

A l'Hôtel-Dieu, la situation est critique, le bâtiment est vieux, et inadapté. Au cours de l'année 1900, sur 7 094 malades et blessés qui se sont présentés, 3 544 ont été refusés soit un sur deux.

A l'Immaculée Conception qui est également vétuste, l'hôpital date de 1848, sur 11 533 blessés et malades qui se sont présentés on a dû en refuser un sur quatre.

La Commission administrative des hospices, consciente du problème, va présenter un ambitieux projet de rénovation des établissements hospitaliers, rédigé par P. Barbaroux, Vice-président de la Commission administrative des hospices. Dans ce projet il est prévu la rénovation de l'Hôtel-Dieu et de la Conception ainsi que la construction de nouveaux hôpitaux. On créerait ainsi 1 633 lits qui viendraient s'ajouter aux 1 250 lits existants, soit plus que doubler la capacité.

Il est prévu un nouvel hôpital situé dans les quartiers Nord de 650 lits pour soulager l'Hôtel-Dieu et la Conception.

On envisage également de créer un hôpital pour convalescents de 148 lits, un hôpital de contagieux de 420 lits avec des baraques sur le terrain de l'hôpital des contagieux de la Rose, avec 150 lits qu'on ouvrirait en cas d'épidémies.

Mais il n'y a pas de budget pour réaliser ces projets. C'est dans ce contexte difficile que survient le legs, bienvenu, de Louis Salvator.



3488 - Sainte-Marguerite - Hôpital Salvator - Entrée du Parc

Louis, Félix, André Salvator est né en 1837, fils d'Antoine Salvator, riche courtier en grains.

A 39 ans Louis se retire des affaires pour se consacrer à des œuvres de bienfaisance. Il fonde la Société civile de bienfaisance Saint-Louis, roi de France, ainsi que l'Œuvre de la Providence et la Société de Charité. Il est administrateur de la Caisse d'épargne et fondateur du journal le Soleil du midi.

Catholique et légitimiste, il va jouer, avec son journal, un grand rôle dans l'opposition à la laïcisation des hôpitaux.

Louis Salvator et son épouse Noémie Laurens, ont en projet de fonder un hôpital privé. Ils sont manifestement inspirés par l'œuvre du couple Boucicaut, propriétaires des magasins du Bon marché, à l'origine de la création à Paris de l'hôpital qui porte leur nom.

Les époux Salvator instituent les hospices de Marseille, légataires universels. Ils ont réalisé qu'il valait mieux que le futur hôpital soit un hôpital public, créé et administré par les hospices civils de Marseille plutôt que de gérer eux-mêmes cet hôpital privé portant leur nom.

Mais Louis Salvator, opposé à la laïcisation, précise que cet hôpital, qui sera construit dans sa propriété d'Entremont, devra être desservi par des religieuses. Cette clause va poser problèmes à la Commission administrative, qui va avoir des états d'âme, prise entre sa volonté de laïciser les hôpitaux et son désir de ne pas laisser passer un si beau legs.

Louis Salvator meurt peu de temps après, à l'âge de 61 ans.

Le legs de Louis Salvator s'élève à 5 363 495 francs. C'est le legs le plus important jamais reçu par les hôpitaux de Marseille (il sera dépassé par celui de Jules Cantini, 20 ans plus tard avec 8 832 000 francs).

Le legs comprend valeurs mobilières et immeubles.

Le Conseil municipal, en 1901, donne au boulevard de Rome, où se trouvait son domicile au numéro 12, le nom de boulevard Louis Salvator en signe de reconnaissance.

D'après le rapport établi par la Commission administrative en 1899, il restera aux hospices la somme de 3 904 677 francs, déductions faites des frais de notaire, de succession, d'enregistrement et les parts réservées à son épouse, à son frère et à ses obligés.

Le 30 janvier 1900, un décret du président de la république autorise les hospices à accepter, sous bénéfice d'inventaire, le legs de Louis Salvator.

Mais la somme finale de 3 904.677 francs ne sera disponible que beaucoup plus tard. Des problèmes juridiques et administratifs vont retarder la procédure pendant près de 10 ans.

En 1898 d'abord, le frère de Louis, Octave Salvator et son neveu Joseph Grué vont déposer une demande en réduction du legs fait aux hospices ; ils estiment qu'une part de l'héritage leur revient et réclament 1 580 000 francs. Ils reprochent à Louis Salvator d'avoir obéi aveuglement à sa femme qui l'aurait détourné de sa famille.

La demande en réduction du legs est jugée irrecevable par la préfecture.

Octave Salvator demande alors à la commission administrative que l'on change le nom de l'hôpital Louis Salvator en « hôpital Salvator », ce que la commission administrative accepte par souci d'apaisement.

Ensuite, entre madame Salvator et la commission administrative vont survenir une série de conflits : lors de l'inventaire des biens d'abord ; la commission administrative veut procéder, elle-même à l'inventaire des biens mobiliers de madame Salvator.

Elle refuse ; procès à Aix, puis arrangement. Elle retire sa plainte. Encore quelques années perdues.

Et puis surtout, il y a la clause qui impose les Augustines, clause que la commission administrative et la mairie, qui sont en pleine laïcisation voudraient bien contourner. Mais madame Salvator veille, et finalement la commission administrative accepte la présence des sœurs Augustines.

Madame Salvator en demande encore plus, et obtient après longue négociation que les religieuses soient placées sous l'autorité de la mère supérieure et non pas sous l'autorité de l'administration.

Dans un des comptes rendus de la Commission administrative des hospices, à propos du « conflit », il est écrit :

« Si on passait outre à la clause concernant les religieuses l'opinion publique serait certainement contre la Commission administrative qu'elle condamnerait. Or l'opinion publique est à ménager. Il y a lieu de considérer que nous devons provoquer de nouveaux legs en faveur des hôpitaux et ce serait mal s'y prendre que de laisser supposer que les hospices ne respectent pas les conditions imposées par les bienfaiteurs décédés ».

Enfin les Augustines qui sont entrées à Salvator en 1904 lors de l'ouverture de l'hôpital provisoire n'en partiront qu'en 1973 et encore par extinction. Elles y sont restées plus de 70 ans.



Le legs comporte la propriété d'Entremont où sera bâti le nouvel hôpital.

C'est un vaste quadrilatère irrégulier de plus de huit hectares dont quatre plantés de vignes et d'oliviers. Cette propriété est située, en face de l'hospice de Sainte Marguerite, entre le chemin vicinal de Cassis et le chemin rural du Cabot.

Sur ce vaste terrain se trouvent deux bâtiments : la maison de maître, appelée le Château, de trois étages, sept fenêtres de façade avec une chapelle privée à l'intérieur et la Ferme, avec ses deux étages sur rez-de-chaussée, près de l'entrée principale, ainsi que les dépendances au fond du parc, un lac et une maison de gardien



Le premier projet est de construire un hôpital pour tuberculeux. Une commission présidée par le docteur Roche montre qu'il est impossible de mettre des tuberculeux à Salvator.

Après avoir étudié les établissements pour tuberculeux, en France, Suisse, Italie et Autriche, la commission ad hoc conclue que tous ces établissements sont situés entre « 300 et 700 m d'altitude, dans un lieu sec, que la nature a doté de pins et d'arbres résineux. De hautes montagnes, assez éloignées pour ne pas arrêter les rayons du soleil, s'opposent à l'influence des vents trop forts et trop froids ».

Tout le contraire de la propriété d'Entremont, où le mistral et le vent d'Est soufflent souvent et de plus la propriété est à 46 m au-dessus du niveau de la mer, donc trop bas, trop venté. Le projet est abandonné.

Un autre projet est établi par le docteur Arnaud. Il propose la création d'un hôpital pour convalescents, concept moderne pour l'époque.

Les arguments sont solides :

- « Ce serait un moyen d'alléger la charge de l'Hôtel Dieu et de la Conception, en faisant sortir les malades plus tôt, on diminuera ainsi la durée moyenne de séjour et on pourra soigner plus de malades. »
- La durée de séjour sera de 15 jours, avec prolongation possible de 7 jours.
- Seuls les malades venant de l'Hôtel-Dieu et de l'Immaculée Conception seront admis.
- S'ils rechutent, ils retournent à l'hôpital d'où ils viennent.
- On estime alors qu'avec 70 lits de convalescents, ce sont 1 400 personnes qui seront hospitalisées à Salvator chaque année et donc autant de malades qui pourront être soignés à l'Hôtel-Dieu et à l'Immaculée Conception.

C'est ce projet qui est retenu en gardant présent à l'esprit qu'en cas de nécessité, on pourra toujours utiliser l'hôpital Salvator comme hôpital d'épidémies, pour les malades contagieux.

En 1903, alors que les problèmes administratifs et juridiques ne sont toujours pas réglés, la Commission administrative décide d'investir la maison de maître (le Château) et d'en faire un hôpital provisoire de 56 lits.

Auguste Queirel, vice président de la Commission administrative lance les invitations pour l'inauguration fixée le 29 décembre 1903. Dans le même temps, il annonce à la Commission administrative que toutes les religieuses ont quitté les hôpitaux de la ville ce dont il se félicite.

Cela n'empêche pas la Commission administrative, dans une autre séance, quelques jours plus tard, de prendre acte que ce sont bien les religieuses qui assureront le service dans l'hôpital provisoire de Salvator et qu'il y aura un aumônier.

La Commission administrative fait preuve de beaucoup de pragmatisme, partagée entre son désir de laïciser et son cruel manque de moyens.

A noter que le maire n'assistera pas à l'inauguration de cet hôpital provisoire, car il n'aurait pas été consulté.

C'est le docteur Constantin Oddo qui est nommé médecin chef.



Dès les premiers jours de 1904 les premiers convalescents arrivent au Château.

Cet hôpital provisoire va fonctionner six ans ; en effet de nouveaux problèmes juridiques et administratifs vont survenir, retardant la construction et l'ouverture du nouvel hôpital.

Dès 1900, la commission administrative désigne Victor Huot, architecte des hospices pour réaliser les plans du nouvel hôpital.

L'ensemble de la construction sera sobre, avec de grandes fenêtres pour l'air et la lumière.

- Le sous sol a un accès extérieur avec fenêtres.
- Au rez-de-chaussée surélevé on trouve l'administration.
- Les salles de malades, occupent le rez-de-chaussée et le premier étage des ailes.
- L'aile gauche pour les hommes, l'aile droite pour les femmes et les enfants.

Au total il y aura huit salles d'une largeur de huit mètres chacune avec 16 lits et huit chambres d'isolement à un lit, soit 136 lits pour les convalescents



A l'hôpital il est prévu de loger 33 employés, cinq administrateurs et 14 religieuses. L'hôpital comportera une chaufferie centrale à vapeur, un service de bains et de désinfection ainsi qu'un ascenseur et le tout sera électrique. Et en plus une chapelle pour 126 personnes avec sacristie et dépôts des objets du culte.

La Commission administrative, républicaine et laïque accepte les plans, avec la chapelle située au rez de chaussée surélevé qui donne sur le hall d'entrée. Le Préfet entérine la délibération de la Commission administrative.

Le dossier est transmis au ministère. Mais les plans sont refusés par le Ministre.

En effet, en mai 1906 le Comité des inspecteurs généraux et administratifs « *considérant l'état actuel de la législation sur les cultes, il ne paraît plus possible d'admettre l'incorporation d'une chapelle dans un établissement public, ni d'y loger un aumônier* ».

Le Comité des inspecteurs généraux s'oppose au projet. Le Ministre fait alors part de son désaccord au Préfet.

En 1907 les plans sont modifiés. On supprime la chapelle et on met à sa place les cuisines.

Mais le Préfet attire l'attention du Ministre sur les difficultés que pourrait soulever la suppression de la chapelle au point de vue de l'exécution de la clause déterminante de la libéralité de monsieur Salvator.

Il souligne que l'opinion publique se manifeste en faveur des religieuses, que la veuve s'impatiente et menace de faire un procès.

Le Ministre fait part de ces objections au Comité des inspecteurs généraux qui précise sa pensée. En fait il fait marche arrière.

« Il n'a jamais été question de supprimer du projet de construction de l'hôpital Salvator à Marseille, ni la chapelle ni le logement de l'aumônier. »

Et on refait les plans pour déplacer la chapelle, trop visible dans le hall d'entrée.

On supprime une salle de huit lits au premier étage, côté femme, aile droite pour y installer la chapelle.

Ces plans sont alors approuvés par la Commission administrative, par le Préfet et par le Ministère.

Le 29 mars 1908, pose de la première pierre, soit huit ans après l'acceptation du legs, en présence du Maire Amable Chanot, du Préfet et de la veuve Louis Salvator. On place dans un écrin le procès-verbal de la cérémonie, une médaille des hospices civils, des pièces de monnaies, le tout mis dans un coffret en plomb, scellé dans la pierre.

Les autorités militaires et religieuses sont absentes. La musique municipale joue la Marseillaise.

Le monument en hommage à Louis Salvator est inauguré le même jour. Il est l'œuvre de Constant Roux, grand prix de Rome.



Les travaux commencent dès le mois d'avril 1908, les premières fondations s'avéreront difficiles compte tenu de la nature du sol. Le terrain comprend une couche de terre végétale sur une couche d'argile. Le terrain solide est à neuf mètres de profondeur. Le 15 juin 1909 le gros œuvre est terminé.

Le monument en hommage à Louis Salvator sera déplacé et installé à l'emplacement du Château, la maison de maître, qui sera démolie en 1909 selon les vœux de madame Salvator qui trouve que ce bâtiment « *sans style ni caractère* » gêne la perspective de ce bel hôpital et contre l'avis de la Commission Administrative qui voulait le conserver pour augmenter le nombre de lits de convalescents, mais aussi pour faire face en périodes d'épidémies.

Le 15 septembre 1909, réception des travaux. Les travaux ont duré 19 mois pour 759 500 francs, alors que le montant effectif du legs était de 3 904 677 francs. Il reste donc plus de trois millions de francs.

Louis Salvator a bien renfloué les caisses des hospices

Les premiers malades quittent l'hôpital provisoire pour s'installer dans le bâtiment neuf, le 2 février 1910. Il y a finalement 74 lits et non pas 136 comme prévu en 1905 sur les premiers plans.

Il n'y a jamais eu d'inauguration officielle de l'hôpital Salvator. On peut imaginer que la présence de la chapelle, dont tout le monde connaissait l'existence, est le motif pour lequel les autorités ne tenaient pas à cautionner trop ouvertement ce qu'elles avaient été contraintes d'accepter.

Hôpital de convalescents à l'origine, l'hôpital deviendra en 1922 hôpital de malades avec services de médecine générale et de chirurgie.

En 1945 il devient Centre départemental de phtisiologie avec un service de pneumologie et un service de chirurgie thoracique.

Dans les années 1960, le service de chirurgie thoracique devient service de chirurgie cardio-thoracique.

L'hôpital Salvator, avec en particulier le bâtiment de la Ferme, a servi, occasionnellement d'hôpital des contagieux de 1901 à 1942 lors de différentes épidémies qui ont frappé Marseille.

Dans les années 1960, l'hôpital Salvator accueille le centre antipoison, le laboratoire de chirurgie expérimentale, le centre hyperbare et un service de réanimation.

L'hôpital Salvator a joué un rôle important dans l'histoire de l'hospitalisation à Marseille, de 1904 à 2007, date à laquelle le dernier malade quitte l'hôpital.

A l'heure actuelle, l'hôpital Salvator (249 bd Sainte Marguerite - 13009 Marseille) abrite des services spécialisés en psychiatrie orientés vers l'enfance et l'adolescence.